

Stages préparation P1 et/ou Exploration :

(+ de 14 ans au 1^{er} jour du stage)

Dates :

- Du 4 au 8 Juillet 2022
- Du 18 au 22 Juillet 2022
- Du 1 au 5 Août 2022
- Du 15 au 19 Août 2022

Tarif :

Stage de 8 plongées : 310€

(Règlement uniquement par chèque)

Comprenant : la licence, le prêt de l'équipement complet, l'examen P1 (pour les débutants), la carte CMAS P1, le passeport et le carnet de plongées



ASPTT MARSEILLE
PLONGÉE SOUS MARINE
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies

Club Omnisport ouvert à tous

Stages de plongée Juillet - Août 2022



*Affiliation à la F.F.E.S.S.M.
Agréée Jeunesse et sports*

ASPTT Marseille - Maison de la Mer
Section Plongée sous-marine
Port de la Pointe-Rouge
13008 MARSEILLE

Tél : 04.91.16.35.90

Courriel : plongee.marseille@asptt.com

Internet : <http://www.asptt-marseille-plongee.com>



Déroulement

- Lundi : 2 plongées
- Mardi : 2 plongées
- Mercredi : 1 plongée le matin
- Jeudi : 2 plongées
- Vendredi : 1 plongée le matin

Le rendez-vous est à 8H00 pour les plongées du matin et 13H00 pour les plongées de l'après-midi
Le retour des plongées du matin est environ à 11H30 et environ 17H00 pour celles de l'après-midi.

Le Directeur de plongée et le pilote sont les seuls juges des conditions de navigation et de plongée.

Fournir le premier jour du stage :

- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique délivré par un médecin du sport, un médecin fédéral ou un médecin hyperbare.
- 1 autorisation parentale pour les mineurs (ci-contre).

Demande de stage réceptionnée

A Marseille le :

Le responsable :

Bulletin d'inscription

(à renvoyer dans les meilleurs délais, sous réserve de places disponibles)

NOM: PRENOM:

Date et Lieu de naissance:

Adresse:

.....

.....

Téléphone Fixe: Mobile:

Mail:

Niveau de Plongée : ... Date de stage souhaitée: .. / . . / 2022

Acompte à la réservation : 90 € (uniquement par chèque bancaire)

Autorisation des parents pour les enfants de -18 ans

Je soussigné, Nom :

Prénom :

Téléphones :

/

Père

Mère

Tuteur légal

Autorise mon enfant, désigné ci-dessus, à participer à l'activité plongée sous-marine et les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

A : le : Signature :

.....

Je déclare, en outre, avoir eu connaissance de l'article 38 de la loi du 16 Juillet 1984 relative à l'organisation des activités sportives et faisant obligation aux associations sportives d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

A : le : Signature :

.....

BULLETIN D'ADHESION 2021-2022
Saison sportive 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

Adhésion : Renouvellement Création

ACTIVITE SPORTIVE :

L'adhérent(e) est celui, celle qui pratique l'activité sportive - MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT - **(*) Champs obligatoires**

Genre* : Homme Femme

Nom* :

Prénom* :

Age* :

Date de naissance* :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse* :

Code Postal* :

Ville* :

Mobile :

Autre n° de téléphone :

E-mail * obligatoire pour la réception de la Licence Sportive :

La Poste : Agent votre Identifiant. RH (3 lettres 3 chiffres) :

Bénévole

Fonctionnaire d'Etat : Prise en charge SRIAS Région PACA uniquement (Joindre copie de votre bulletin de salaire ou Carte SRIAS)

La personne à contacter en cas d'urgence est :

N° de téléphone :

↓ MINEUR(ES) : AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL OBLIGATOIRE ↓

Je, soussigné(e), M. ou Mme

certifie lui donner l'autorisation de :

- Se liencier à la Fédération Sportive des ASPTT et/ou à une fédération délégataire et d'adhérer à l'ASPTT Marseille pour toutes les activités
 Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.
 J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

Protection des données - Cession de droit à l'image

Les données personnelles recueillies, propriété de la FS ASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FS ASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FS ASPTT. Conformément à la Loi Informatique et Liberté et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD consultable sur marseille.asptt.com), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ses droits à la FS ASPTT via l'adresse igpd@asptt.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : 5 rue Maurice Grandcoing 94200 Ivry sur Seine.

- Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.
 Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.
 Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FS ASPTT.

Assurance Licences FS ASPTT Premium

L'établissement d'une des 2 licences FS ASPTT permet à son titulaire de bénéficier des assurances "Responsabilité civile", "Assistance" et "Dommages corporels" souscrites par la FS ASPTT.

L'assurance "Dommages corporels" est facultative mais la FS ASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance "Dommages corporels". Le montant de cette assurance compris dans le prix de la licence FS ASPTT Premium est de 1,84 € pour l'assurance "dommages corporels" et de 0,23 € pour l'assurance "assistance". Il est respectivement de de 0,35 € et de 0,10 € dans la licence Événementielle. Si vous ne souhaitez pas cette assurance "Dommages corporels", le montant de cette dernière sera déduit.

Refus d'assurance licence FS ASPTT Premium "Dommages corporels et/ou Assistance"

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance "Assistance" le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance « Dommages corporels », il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

reconnais avoir pris connaissance :

- du document d'information sur le produit Assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FS ASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com).

- Des statuts et règlement intérieur de l'ASPTT Marseille (disponible à l'adresse de l'association). **BARCEL** : l'article 9 des statuts de l'ASPTT Marseille stipule que "la cotisation versée à l'association est définitivement acquise".

Et d'avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Si le soussigné refuse de souscrire à ces assurances, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratiques d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la ou les cases ci-dessous :

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels ».

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance "Assistance".

Honorabilité⁽¹⁾

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateurs sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 ET L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FS ASPTT aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L212-9 du code du sport soit effectué.

JE DECLARE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS PORTEES CI-DESSUS ET M'ENGAGE A RESPECTER LA REGLEMENTATION DE LA FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT ET DE L'ASPTT MARSEILLE.

A, _____, le
NOM, PRENOM et SIGNATURE (*)
du demandeur ou du représentant légal

J'AI COMPRIS ET J'ACCEPTÉ CE CONTRÔLE

(1) A remplir uniquement si le demandeur exerce la/les fonctions d'éducateur et/ou d'exploitant d'EPS, tel que définies dans la note relative au contrôle d'honorabilité au présent bulletin d'adhésion.